

*Initiatives ministérielles*

Américains n'en ont que 97 p. 100, vous pouvez donc imaginer qu'ils ne veulent pas de changements. Donc, le gouvernement a abandonné l'idée de légiférer.

• (1420)

J'ai obtenu un exemplaire du projet de loi du gouvernement et je l'ai présenté comme projet de loi d'initiative parlementaire pour que tout le pays puisse voir ce que proposait le projet de loi original et se rendre compte de l'influence des Américains sur notre politique culturelle, puisqu'ils ont pu forcer le gouvernement Mulroney à renoncer à son projet de loi. Voilà le genre de choses auquel nous sommes confrontés lorsque l'on traite avec ce gouvernement.

J'en reviens à ce projet de loi à propos duquel je désire faire quelques critiques générales. Tout d'abord, je pense qu'il va conduire à une américanisation accrue de la radiodiffusion canadienne. Nous nous battons pour conserver ce pays. L'accord du lac Meech n'est pas notre seul problème, il y a aussi la perte grandissante de notre indépendance du fait de l'accord de libre-échange et de la façon dont nous modifions nos propres institutions, par exemple par l'accord du lac Meech justement.

Le gouvernement a rejeté des recommandations importantes du comité permanent qui auraient garanti un marché canadien distinct. Nous croyons que c'est en raison de l'accord de libre-échange. C'est ma première critique du projet de loi et j'y reviendrai plus en détail.

Ma deuxième, c'est que ce projet de loi est un cadeau à la câblodistribution. Le câble reçoit des droits de faire de la programmation bien plus vastes que ses obligations communautaires actuelles. En mélangeant ainsi le contenu et la transmission ont crée une possibilité de conflit d'intérêts. De plus, le gouvernement n'a rien fait pour limiter les énormes profits de l'industrie du câble. C'est le seul monopole territorial au Canada dont les profits ne soient pas réglementés. Les compagnies de téléphone sont réglementées.

Enfin, le droit des câblodistributeurs d'importer des émissions étrangères comme bon leur semble n'est limité en rien. Les députés de cette enceinte vous diront que des gens leur téléphonent et se plaignent de l'augmentation des redevances exigées par les câblodistributeurs et des services offerts. Les câblodistributeurs s'enrichissent à leurs dépens. Ils ont un rendement de 30 p. 100 sur leurs

investissements. Les Canadiens commencent à s'en rendre compte, car ils appellent nos bureaux.

Troisièmement, le gouvernement a confié un mandat très large à la Société Radio-Canada, mais cette dernière subit tellement de compressions depuis cinq ans, qu'à mon avis, elle ne peut, de façon réaliste, répondre à ses obligations en vertu de la loi, malgré ce que certains témoins ont déclaré hier soir.

Au cours des quatre premières années de pouvoir des conservateurs, la Société Radio-Canada a vu son budget passer de 905 millions de dollars à 775 millions de dollars en termes réels. Or, à la suite de la présentation du budget du printemps dernier, au cours des cinq prochaines années, elle va subir d'autres compressions de 140 millions de dollars. La gestion de la Société Radio-Canada a peut-être été confiée à des personnes compétentes, mais elles vont devoir faire des miracles pour la Société. Je ne vois vraiment pas comment elles vont s'en sortir. La Société a besoin d'argent pour fonctionner.

L'autre jour, le ministre a annoncé qu'il allait accorder des crédits supplémentaires à la Société Radio-Canada tout bonnement, afin de l'aider pendant quelque temps. Nous sommes heureux que la Société obtienne un peu plus d'argent, mais c'est là une façon de procéder bien dangereuse. Hier soir M. Veilleux, le nouveau président-directeur général, a déclaré qu'on allait essayer de réduire les dépenses et qu'au besoin, on s'adresserait au ministre, afin d'obtenir des crédits supplémentaires.

Or, lorsqu'il faut s'adresser régulièrement au gouvernement pour quêter de l'argent, il y a toujours le danger que le gouvernement exerce alors un contrôle politique sur la Société, même de façon subtile. Il faut un plan quinquennal. C'est ce que le comité pertinent de la Chambre des communes a recommandé—un plan quinquennal et les crédits voulus.

La quatrième objection de principe, c'est que dans chaque rapport sur la radiodiffusion publié au cours des dix dernières années, on a jugé que le secteur privé au Canada ne faisait pas son travail pour ce qui est d'offrir un service bien canadien et de produire des émissions de qualité au Canada. C'est là la situation actuelle dans le secteur privé. Or, ce projet de loi fait peu pour modifier la situation à ce sujet, si ce n'est qu'il parle d'un programme d'encouragements qui, selon la majorité des membres du comité, ne donnera pas les résultats escomptés. Le secteur privé ne cesse de faire des promesses au CRTC, de revenir devant le CRTC qui chaque fois, laisse les intéressés s'en sortir à bon compte. Si le secteur privé ne produit pas d'émissions canadiennes comme il doit le faire, le CRTC devrait simplement annuler les licences